Projet La Guerre du Droit

Lauréat AAP Collex 2020 – Réalisation septembre 2020 – janvier 2023

Bilan scientifique

Alexandra Gottely, Anne-Sophie Chambost, Florent Garnier, Jérôme de Brouwer et Geoffrey Haraux
février 2023

Table des matières

Projet La Guerre du Droit 1
Présentation du projet 3
L'existant 3
Réalisation de la partie lilloise 4
Organisation / répartition des tâches 4
Recherches documentaires et iconographiques 5
Sélection des documents et relecture des articles 6
Mise en ligne 6
Réalisation de la partie belge 7
Organisation / répartition des tâches 7
Recherches documentaires et iconographiques 8
Sélection des documents et relecture des articles 13
Mise en ligne 13
Travail préparatoire pour réalisation de la partie dijonnaise 14
Prises de contact / organisation 14
Travail de recherche documentaire 14
Ajout de la géolocalisation 15
Traduction 16
Recrutements 16
Outil MateCat 16
Allemand 17
Anglais 18
Transformation de l'exposition en site multilingue 18
Rédaction des légendes 20
Ressources humaines 20
Conclusions 21
Retour sur le projet par Jérôme de Brouwer, coordinateur pour le volet belge 21
Retour sur le projet par les co-commissaires Anne-Sophie Chambost et Florent Garnier 22

Présentation du projet

Le projet s'inscrit dans la continuité d'une collaboration institutionnelle engagée depuis 2017 par trois partenaires (Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques de l'Université Toulouse Capitole – désormais CTHDIP, Centre de Recherche Critiques sur le Droit de l'Université Jean Monnet-Saint-Etienne – désormais CERCRID et Bibliothèque Interuniversitaire Cujas – désormais Cujas). Leur action initiale a pris place parmi les manifestations scientifiques nationales relatives à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre avec l'élaboration et l'ouverture d'un site Internet (*Des facultés sur le front du droit. Toulouse et Paris dans la Grande Guerre*) ayant fait l'objet d'une labellisation par la Mission Centenaire (Projet 31/33, *Sur le front du droit. Des juristes pendant la Première Guerre mondiale*).

Le projet initial entendait saisir et comprendre la Grande Guerre à travers des juristes, leurs actions, leurs discours et leurs idées au sein d'institutions – facultés et universités – considérées séparément ou comparativement.

L'objectif était à la fois de susciter des travaux de recherche inédits et de repérer et valoriser des ressources documentaires, iconographiques et archivistiques ; et de rendre l'ensemble, structuré, librement accessible sur internet. Dès l'origine, le projet se voulait évolutif et comprenait un appel à contributions collaboratif.

Le présent projet est la deuxième étape de cette réalisation.

Après avoir réussi à susciter et rassembler des recherches sur les juristes et les facultés de droit dans la Grande Guerre à Paris et Toulouse, puis Lyon et Bordeaux, l'objectif du présent projet était :

- la traduction de l'ensemble du site en anglais et en allemand pour soutenir et amplifier l'ouverture internationale,
- l'ajout de nouveaux partenaires, tant au niveau français, avec Lille, qu'européen, avec l'insertion de quatre facultés belges,
- le repérage et l'exploitation de nouveaux fonds documentaires, iconographiques et archivistiques,
- l'organisation d'une journée d'études pour valoriser les résultats obtenus.

L'existant

La première version du site *Des facultés sur le front du droit* a été mise en ligne le 11 novembre 2018 et contenait les contributions et la documentation concernant les facultés de droit de Paris et de Toulouse. Des éléments concernant les facultés de droit de Lyon et de Bordeaux ont été ajoutés respectivement en novembre 2019 et en avril 2020.

Depuis le début, la bibliothèque Cujas porte techniquement le projet, via son service informatique, en fournissant deux serveurs web avec l'installation et la configuration du CMS WordPress : un serveur de développement en interne dédié aux différents tests et aux choix des thèmes graphiques et plugins nécessaires, et un serveur de production pour la mise en ligne de l'exposition. Ce dernier a été ouvert sur l'extérieur sur identification afin de permettre l'accès des co-responsables scientifiques (Florent Garnier et Anne-Sophie Chambost) au back-office de l'exposition.

Le service informatique est également en charge des mises à jour aussi bien du cœur de WordPress que de ces plugins et thèmes afin d'assurer la sécurité et la continuité de l'exposition et du travail des rédacteurs et contributeurs.

Pour ces trois mises en ligne, le service Patrimoine et numérisation de la bibliothèque Cujas s'est occupé, de la webographie, des recherches iconographiques, des relectures ortho-typographiques des articles, des prises de vue et du traitement des fichiers images, de la création des *booklets* quand nécessaire.

Sur le plan scientifique, ce sont les trois co-commissaires qui sont chargés de la validation des articles soumis et de celle des documents sélectionnés pour les galeries. Ils ont également établi les consignes de rédaction pour les articles : 20 000 signes maximum, espaces incluses, sans notes de bas de page mais avec une courte bibliographie de cinq à dix items.

Au moment d'entamer le projet CollEx, l'exposition comptait 40 articles, répartis en quatre grandes parties – « Des institutions dans la Grande Guerre », « Des hommes engagés dans le conflit », « Des mobilisations dans la Guerre du Droit » et « Guerre et Paix » –, et 372 documents répartis dans neuf galeries iconographiques.

Pour les ajouts de Lille et des facultés belges, prévus dans le cadre de cette nouvelle phase, l'objectif était de stabiliser un processus tel qu'il avait été pensé à l'origine : Cujas continuait à fournir le support technique et à gérer l'accompagnement pour la réalisation pratique du projet par les différents partenaires, par contre la rédaction des articles, les recherches iconographiques et les échanges avec les chercheurs impliqués devaient se faire au niveau local, via le coordinateur identifié (la bibliothèque universitaire pour Lille, le CHDAJ pour la Belgique).

Les trois co-commissaires de l'exposition continuaient par ailleurs à valider toutes les propositions de contenu, que ce soit les articles ou les documents mis en ligne dans les galeries.

Réalisation de la partie lilloise

Organisation / répartition des tâches

Si le partenariat avec la bibliothèque universitaire de Lille était acté au moment du démarrage du projet, le montage du partenariat entre la BU de Lille et les chercheurs lillois n'était, lui, pas finalisé. C'est donc la première tâche à laquelle se sont attelés les différentes parties impliquées dans le projet. Des premiers contacts ont été échangés en ce sens dès la fin de l'été 2020 avant le démarrage officiel du projet, puis des réunions de travail avec les chercheurs intéressés ont eu lieu à l'automne 2020. L'ensemble de ces démarches, compte tenu du contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences matérielles sur les personnes et les établissements, ont eu lieu par téléphone et en visioconférences. A l'issue de ces différentes réunions, deux chercheurs se sont engagés dans le projet : un historien, Jean-François Condette, spécialiste de l'histoire de l'enseignement à Lille et dans la région du Nord pendant la Grande Guerre, et une historienne du droit, Annie Deperchin, chercheuse associée au Centre d'Histoire judiciaire (UMR 8025) de Lille et spécialiste de l'histoire du droit et des juristes pendant la Grande Guerre.

Les attendus en vue d'une mise en ligne pour le 11 novembre 2021 étaient la fourniture par la bibliothèque de Lille et les chercheurs lillois d'un nombre minimum d'articles (au moins trois à quatre) pouvant s'intégrer dans les différentes parties de l'exposition. Le rendu était demandé pour l'été 2021,

pour laisser le temps de validation et de traitement des fichiers pour la mise en ligne. Des propositions d'iconographie pour insertion dans les galeries étaient également attendues. Pour mieux permettre ce travail, une embauche avait été budgétée dans le projet. Elle visait à aider à la recherche de sources, de documentation et d'iconographie, tant à Lille qu'à Paris, et devait être basée à Lille. Les circonstances de la crise sanitaire ont fait que cette embauche n'a pu se faire. En effet, durant la période automne 2020-printemps 2021, les enseignements ont été largement réorganisés dans toutes les universités, et cela s'est traduit à Lille par un nombre beaucoup plus faible d'étudiants sur place, leurs cours étant majoritairement à distance. Aussi, malgré les prises de contact avec les administrations des formations visées et la diffusion du profil par la BU de Lille, il n'a pas été possible de recruter quelqu'un.

Ainsi, il a fallu reconcentrer les forces. Les auteurs des articles ont eu à faire leurs propres recherches, et le service Patrimoine et numérisation de la bibliothèque Cujas a tout de même fourni une partie de documentation, mais s'est surtout concentré sur la recherche iconographique pour l'enrichissement des galeries.

Recherches documentaires et iconographiques

Concernant les recherches préalables à la rédaction des articles, les auteurs lillois ont mené leur propre travail, et la bibliothèque Cujas a fourni des compléments, uniquement pour les ressources présentes aux Archives nationales. Ces dernières comprenaient les dossiers budgétaires et RH de la bibliothèque de l'université de Lille, du début des années 1910 au milieu des années 1920, les dossiers administratifs des différents agents de la bibliothèque en poste à l'époque, et ceux des professeurs Louis Boulard et Jules Jacquey. Au total, 1567 prises de vue ont été effectuées. Les images ont ensuite été traitées puis transmises aux intéressés.

L'idée derrière les recherches iconographiques, à l'origine comme à chaque nouvel enrichissement, n'est pas de trouver des illustrations pour les articles, mais de nourrir des galeries d'exposition qui en elles-mêmes permettent aux visiteurs d'aborder les différents aspects, questionnements et réflexions suscités par les facultés de droit dans la Grande Guerre. Certains aspects peuvent d'ailleurs ne pas faire l'objet d'article mais être tout de même évoqués via des documents dans les galeries.

Pour remplir cet objectif, une première étape, à chaque faculté ajoutée, consiste à revenir en détail sur les articles fournis. Toute référence ou évocation est transformée en document : une loi ou un décret cité est recherché dans le Journal officiel, un événement public mentionné est recherché dans la presse locale et nationale, etc. Ce travail doit permettre d'être sûr d'intégrer dans les galeries l'essentiel de ce qui est dit dans les articles.

Des recherches plus globale sont ensuite faites systématiquement, pour tenter de faire ressortir le maximum de documents sur la faculté de droit en question, ses professeurs, ses étudiants, son administration. Il est alors fait appel aux fonds des archives municipales, archives départementales, archives de l'université, presse locale, presse nationale, bases prosopographiques, bases d'images, etc. Enfin, au moment de la sélection finale en vue de la mise en ligne, un point est fait sur les documents trouvés par rapport au propos à faire figurer dans l'exposition, de manière à voir ce qui manque et compléter les recherches en ce sens.

Ci-dessous, une liste non-exhaustive des bibliothèques numériques et bases de données consultées côté bibliothèque Cujas pour la partie lilloise :

i. Lillionum

ii. Archives municipales
iii. Bibliothèque municipale
iv. Gallica
v. Retronews
vi. Argonaute
vii. Centre de documentation du Service historique de la Défense
viii. Mémoire des hommes
ix. Base Léonore
x. Lille d'antan
xi. Forum1418
xii. Archives nationales
xiii. Bibliothèque Cujas

La bibliothèque universitaire de Lille a complété ces apports avec d'autres documents, issus principalement de ses collections. Annie Deperchin a quant à elle fourni des documents issus de la collection privée de la famille de Louis Boulard.

Sélection des documents et relecture des articles

Chaque article soumis est relu par les trois co-commissaires de l'exposition et peut faire l'objet d'aller-retour successifs entre commissaires et auteurs. Cela a notamment été le cas ici pour l'article portant sur l'université, la faculté de droit et la bibliothèque de Lille pendant la Grande Guerre. Les échanges se sont étendus de la fin du printemps à la rentrée 2021, et ont été essentiellement liés à la fourniture des prises de vue faites aux Archives nationales. En effet, les circonstances de la crise sanitaire avec les fermetures prolongées et les réouvertures partielles et restreintes des établissements ont fait qu'une première version de l'article a été rédigée avant que les prises de vue aient pu être faites – elles l'ont été au cours de l'été 2021. Ainsi, l'article initial a finalement été scindé entre un article sur l'université et la faculté de droit, d'une part, et un sur la bibliothèque, d'autre part, la documentation rassemblée ayant permis d'étoffer cette dernière partie.

Suite aux recherches iconographiques, une liste de documents envisagés, avec leur description et l'emplacement prévu pour chacun dans les différentes galeries est transmise par la bibliothèque Cujas aux co-commissaires pour remarques et validation.

Mise en ligne

Les images sélectionnées font l'objet d'un traitement : colorimétrie, recadrage, redressement, etc., autant que nécessaire ; elles sont chargées dans la bibliothèque de médias dans le back-office du site. Elles reçoivent a minima un titre et une mention de source, avec le lien pour les documents numérisés. Dans l'idéal, elles font également l'objet d'une légende. Enfin, à la date fixée, elles sont intégrées aux sous-galeries retenues.

26 documents en lien avec la faculté de droit de Lille ont ainsi été ajoutés à l'exposition, enrichissant cinq des neuf galeries.

Une fois les articles validés, ils font systématiquement l'objet d'une relecture ortho-typographique, puis ils sont intégrés en mode privé dans WordPress et mis en page ; des liens internes sont ajoutés pour créer des rebonds entre articles de l'exposition quand pertinents ; pour chaque article, une image est choisie pour le représenter en ligne ; la date et l'horaire de publication, sur lesquels repose le fil

d'Ariane, sont modifiés pour que chaque texte se retrouve au bon endroit. A la date fixée, les articles sont passés en statut public.

Cinq contributions concernant l'Université de Lille ont été publiées le 11 novembre 2021 :

- Un article général sur l'Université de Lille et la faculté de droit durant la Grande guerre,
- Un article portant plus spécifiquement sur la bibliothèque universitaire.
- Un article biographique sur la figure de Louis Boulard, enseignant mort pour la France.
- Un article sur la figure de Jules Jacquey, enseignant ayant soutenu la ville de Lille en offrant à la mairie son expertise dans le cadre de consultations visant à faire face aux exigences de l'occupant au moyen du droit.
- Un article sur le souvenir des étudiants morts pendant la guerre et le deuil au sein de la communauté universitaire.

Lille étant occupée par l'armée allemande d'octobre 1914 à octobre 1918, ces contributions constituent un apport original au projet. Les enseignants de la faculté restés sur place ont essayé du mieux possible de maintenir l'Université en fonctionnement avec leurs étudiants. Les sources soulignent pour cette période difficile la vivacité du sentiment communautaire au sein de l'Université et l'engagement des enseignants dans la vie de l'institution et la vie de la Cité. Elles permettent également de percevoir les tensions entre idéaux issus des Lumières européennes, nationalisme et engagement dans le conflit et colère face à la rudesse de l'occupation.

Les deux premiers articles ont été rédigés par Geoffrey Haraux, conservateur au SCD. Ils s'appuient sur les Annales de l'Université numérisées dans la bibliothèque numérique patrimoniale LillOnum, sur des travaux antérieurs réalisés par des bibliothécaires et des chercheurs sur l'histoire de l'Université ainsi que sur les documents inédits conservés aux Archives nationales et photographiés par l'équipe du projet « Des facultés sur le front du droit ». La réalisation de ces articles a ainsi permis à l'équipe de la bibliothèque de collecter des reproductions numériques de documents difficiles à exploiter depuis Lille.

Les trois suivants ont été rédigés par Annie Deperchin, chercheuse associée au Centre d'Histoire judiciaire (UMR 8025) et spécialiste de l'histoire du droit et des juristes pendant la Grande Guerre, et s'appuient sur ses recherches.

L'ajout du volet lillois à l'exposition a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux et dans les locaux des bibliothèques, grâce à l'affiche réalisée par les porteurs du projet. Les étudiants et professeurs ont ainsi pu prendre connaissance de cette initiative.

Cette coopération entre le Centre d'Histoire judiciaire et le SCD de Lille pourrait être renouvelée dans le cadre d'une démarche de labellisation CollEx des fonds de niveau recherche en sciences juridiques de l'Université de Lille, si la campagne de labellisation est relancée à l'horizon 2024.

Réalisation de la partie belge

Organisation / répartition des tâches

Les premiers contacts entre équipes belges et françaises remontent au printemps 2019 et avaient abouti, avant le dépôt du projet CollEx, à une réunion à Bruxelles en octobre 2019 entre les trois co-commissaires de l'exposition d'une part, et des représentants des différentes facultés belges d'autre

part (Université Libre de Bruxelles, Université de Gand, Université catholique de Louvain, KU Leuven, Université de Liège). Toutes les parties s'étant montrées intéressées et motivées, l'étape suivante avait été la formalisation du partenariat à travers le projet CollEx, avec un coordinateur côté Belgique, en la personne de Jérôme de Brouwer, professeur d'histoire du droit et membre du Centre d'histoire du droit et d'anthropologie juridique (CHDAJ) de l'Université libre de Bruxelles.

L'enrichissement du site avec l'ajout de la partie belge était prévu au départ pour 2020, au plus tard 2021. La crise sanitaire du COVID-19 a obligé à une révision importante du calendrier. En effet, les restrictions et les fermetures, des universités mais aussi des centres d'archives, ont été bien plus longues en Belgique qu'en France. 2020 a permis de commencer à repérer de la documentation, 2021 d'entamer la rédaction d'une partie des articles, mais le projet ne s'est véritablement concrétisé qu'en 2022.

Comme pour Lille, les attendus pour une mise en ligne était la fourniture d'un nombre minimum d'articles (au moins trois à quatre) pouvant s'intégrer dans les différentes parties de l'exposition. Le rendu était donc demandé pour l'été 2022, pour laisser le temps de validation et de traitement des fichiers pour la mise en ligne. Des propositions d'iconographie pour insertion dans les galeries étaient également attendues. L'embauche, prévue dans le dossier CollEx originel, d'un contractuel chargé de recherches documentaires en Belgique, a enfin pu être effectuée à la fin du printemps 2022. Contrairement à la partie lilloise, la bibliothèque Cujas n'a donc pas fourni de documents source aux auteurs, mais s'est attachée aux recherches iconographiques pour l'enrichissement des galeries et à la réalisation technique.

Recherches documentaires et iconographiques

En Belgique

Côté belge, les recherches ont donc été menées essentiellement par le contractuel embauché sur la subvention CollEx de début juin à début septembre 2022 par le CHDAJ de L'ULB. Le contrat, d'une durée de 3 mois, a permis de faire un état assez complet des ressources qui pourraient être mobilisées en vue de construire ou de compléter le « volet » belge du site de l'exposition en ligne « Les Facultés sur le Front du droit ».

La mission a principalement consisté à établir un premier cadastre des ressources documentaires accessibles. Cette mission était d'autant plus importante que les académiques et chercheurs en mesure d'apporter une contribution au projet sont rares dans les universités belges. Les moyens humains qui peuvent être mobilisés dans un projet d'histoire du droit sont principalement concentrés à Bruxelles (Université libre de Bruxelles) et Gand (Universiteit Gent). Les recherches effectuées ont permis de compenser quelque peu ces carences. La mission a conduit à effectuer de nombreuses recherches en ligne mais également à effectuer de nombreux déplacements en Belgique. Divers contacts ont été pris avec les conservateurs des dépôts d'archives des universités, mais aussi avec les descendants de certains professeurs actifs pendant la guerre.

Le résultat des démarches entreprises a conduit à la rédaction d'un instrument de recherche d'une vingtaine de pages qui doit permettre la poursuite de l'exécution du « volet belge » dans les années à venir (document en annexe du présent bilan). Il faut relever que les ressources documentaires qui ont été identifiées concernent tant les activités d'enseignement (du côté des professeurs comme du côté des étudiants) que les engagements divers des professeurs en relation avec la guerre, notamment au

sein des organes de gouvernement, en exil au Havre, ou dans les conférences internationales de l'après-guerre.

Les résultats de la mission ont nécessité, dans un temps très court, de se familiariser avec l'organisation et le fonctionnement des organes de chacune des universités concernées : Université catholique de Louvain, Université libre de Bruxelles, Université de Gand, Université de Liège. Il convient d'observer que les politiques de conservation des archives des organes concernés varient selon les institutions, de même que leur politique d'accès.

Les démarches effectuées ont conduit à dégager plusieurs ensembles de ressources documentaires, qui peuvent être classées comme suit :

Ressources générales extérieures aux universités : on y réunit les procès-verbaux du conseil des ministres, lesquels contiennent de nombreux éléments relatifs à l'enseignement universitaire au cours de la période de guerre, en partie sur l'Université de Gand, ouverte à l'initiative de l'Occupant. On y réunit les ressources documentaires issues du ministère en charge de l'enseignement supérieur, principalement le Bulletin du ministère des Sciences et des Arts. S'agissant des archives du ministère elles-mêmes, elles sont accessibles aux Archives générales du Royaume. Si elles paraissent à première vue intéressantes, il faut regretter que l'un des principaux dossiers (organisation du jury central, enseignement aux armées et enseignement à l'étranger) semble avoir disparu. Ces archives peuvent être complétées toutefois par les Papiers Prosper Poullet, professeur à l'Université catholique de Louvain mais surtout, au cours de cette période, entre 1911 et 1918, ministre des Sciences et des Arts. Ces archives sont déposées et accessibles aux Archives générales du Royaume (Bruxelles). On les complètera également, toujours aux Archives générales du Royaume, avec les Papiers Jules Destée, ministre des Sciences et des Arts entre 1919 et 1921. Les archives du Belgian Relief Committee, dans lesquels on trouve plusieurs dossiers relatifs à l'enseignement organisé à destination des belges réfugiés à l'étranger pourront être intéressantes également. Ces archives sont également accessibles aux Archives générales du Royaume (Bruxelles).

Peuvent également être mentionnés, les Archives de l'armée belge, accessibles au Quartier Reine Elisabeth – Bruxelles (Evere) et au War Heritage Institute. Ces archives contiennent des dossiers divers, notamment sur les bibliothèques de division d'armée et sur les bibliothèques au front. Un « fonds des personnalia » y est organisé, qui devrait permettre de suivre les parcours des étudiants-soldats.

On réunit sous cette rubrique la presse générale (largement accessible en ligne via www.kbr.be s'agissant de la presse belge ou www.retronews.com de la presse française) ou de la presse spécialisée, principalement la presse produite à destination des étudiants mobilisés, sur le front (également accessible en ligne, via www.hetarchief.be). On y joint également la source officielle que constitue le *Moniteur belge*, équivalent du *Journal officiel*. S'il n'est pas accessible en ligne, la table des matières permet de dégager aisément les éléments intéressants. L'ensemble de ces ressources de presse portent partiellement sur les institutions, les professeurs ou les étudiants de chacune des quatre universités concernées.

Ressources en relation avec la Faculté de droit, les professeurs et étudiants de l'Université de Gand : Les recherches sur l'histoire de l'enseignement du droit qui ont été menées au sein de l'Université de Gand se distinguent par rapport aux autres universités. Plusieurs ouvrages ont été publiés (les titres de ces ouvrages sont repris dans l'inventaire en annexe du présent bilan). En ce sens, la mission a été moins importante que dans le cas des autres universités concernées par le projet. Les ressources disponibles s'articulent entre les Archives générales de l'Université et les archives spécifiques à la Faculté de droit. Un ensemble de photographies et de documents relatifs à l'Université dite « von

Bissing » (ouverte à l'initiative de l'Occupant) peuvent être trouvées et téléchargées en ligne via le site internet de la Bibliothèque de l'Université de Gand (www.lib.ugent.be).

Ressources en relation avec la Faculté de droit, les professeurs et étudiants de l'Université de Liège : Les recherches relatives à la Faculté de droit de Liège ont formé la partie la plus compliquée de la mission. Les recherches concernant la Faculté de droit de Liège sont peu développées. La conservation et/ou la disponibilité des archives pour la période concernée est problématique, comme pour l'ensemble des archives de l'Université. La situation est apparue d'autant moins évidente que la directrice administrative de la Faculté de droit était en indisponibilité pendant la durée de la mission, qu'elle est en incapacité de travail pour une durée indéterminée et qu'il apparaît impossible d'obtenir l'accès à ces archives sans elle. L'archiviste de l'Université était toutefois en mesure de nous affirmer que les archives relatives à la Faculté de droit restent conservées, sans pouvoir nous préciser le lieu de leur conservation. Il n'a donc été possible d'accéder qu'aux ressources conservées au sein des archives de l'Université relatives à l'objet de la mission, soit la correspondance entre le secrétariat de l'Université et la Faculté de droit, le Mémorial de l'Université, une Liste des étudiants qui figureront au *Liber memorialis*, morts pour la patrie et classés par facultés.

Ressources en relation avec la Faculté de droit, les professeurs et étudiants de l'Université catholique de Louvain : On citera parmi les ressources publiées, et comme base de recherche, l'Annuaire de l'Université catholique de Louvain 1915-1918. Parmi les ressources d'archives accessibles à l'Université catholique de Louvain *francophone* (Louvain-la-Neuve), on se référera aux dossiers personnels des professeurs actifs pendant la guerre ainsi qu'à une série de fonds d'archives conservés au sein des archives de l'Université dont le contenu s'avèrera utile au projet : Archives Edouard Crahay (professeur) ; Archives Paul van de Ven (professeur ; délégué belge à la conférence de la Paix) ; Fonds Charles Terlinden (professeur ; délégué belge à la conférence de la Paix) ; Fonds Jean Van Cauwenbergh (vice-recteur). Parmi les ressources d'archives accessibles à l'Université catholique de Louvain *néerlandophone* (Louvain), on se référera au très important (mais non encore inventorié) Fonds Ladeuze, qui réunit les archives de Mgr P. Ladeuze, recteur au cours de la période de guerre.

Ressources en relation avec la Faculté de droit, les professeurs et étudiants de l'Université libre de Bruxelles : On citera, parmi les ressources publiées, et comme base de recherche, l'Annuaire de l'Université libre de Bruxelles et les rapports administratifs 1914-1918. Certaines ressources publiées serviront également de base de recherche, comme le *Liber memorialis des Professeurs, Etudiants et anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles ayant participé à la Grande guerre (1914-1918)*, disponible sur www.digistore.bib.ulb.ac.be. Au sein des Archives de l'Université, nous pouvons mettre en avant les procès-verbaux du Conseil d'administration de l'Université qui, malgré la suspension de l'ensemble des enseignements pendant la durée de la guerre, se réunit et prend une série de décisions, notamment certaines nominations de professeurs. S'agissant plus spécifiquement de la Faculté de droit, qui se réunit également malgré la suspension des enseignements, nous pouvons nous appuyer sur les Procès-verbaux de la Faculté de droit. Les Archives de l'Université contiennent également un dossier « Divers – engagements 1914-1918 » qui complète ce qui précède. Certains documents concernent plus spécifiquement la Faculté de droit ou certains étudiants en droit pour la période concernée. On mentionnera également les Carnets de campagne laissés par un étudiant, futur magistrat, Jacques Mechelunck-Masson.

En France

Un recrutement a également pu être effectué côté français, cette fois pour aider aux recherches iconographiques en vue de l'enrichissement des galeries pour la mise en ligne de ce volet belge de

l'exposition. Le contrat s'est déroulé de fin juin à mi-septembre 2022. La personne était basée à la bibliothèque Cujas.

Après une étude de l'exposition, pour pouvoir mieux repérer les types de documents à trouver pour les universités belges, elle a dû compiler un certain nombre d'informations et se familiariser avec la question des facultés de droit belges pendant la Première Guerre mondiale. Elle a ainsi établi une bibliographie indicative, fait des recherches générales sur les universités belges et leur faculté de droit, sur les faits marquants concernant ces universités pendant la guerre, relevant notamment l'incendie de la bibliothèque universitaire de Louvain, la fermeture des universités, la réouverture / flamandisation de l'université de Gand. Elle a également établi une liste des enseignants de droit des différentes universités, notant leur parcours pendant la période, et particulièrement leur participation aux conférences de Paix ou à la création et à l'établissement de la SDN

Liste des enseignants pour lesquels des recherches ont été faites :

Université Libre de Bruxelles	Goblet D'ALVIELLA	Maurice BOURQUIN.	Léon CORNIL	Paul ERRERA (doyen 1914-1916 & 1919-1921)	Maxime GLANSDORFF	Arthur HIRSCH
	Paul HYMAN	Léon LECLERE	René MARCQ	Ernest NYS	Edmond PICARD	Adolphe PRINS
	Henri Marthe Sylvie ROLIN	Jean SERVAIS (doyen 1911-1914)	André VANWELKENHUYZEN	Emile WAXWEILER		
	Etudiant : Georges KAECKENBEECK					
Université Nouvelle de Bruxelles	Louis de BROUCKERE	Henri LA FONTAINE	Guillaume DE GREEF	Émile VANDERVELDE		
Université de Gand	Lucien BRULEZ	René CLAEYS	Johan EGGEN	Léon FREDERICQ / recteur	Karel HEYNDRICKS	HOFFMAN / recteur
	Lodewyck DOSFEL	J. Hendrik. LABBERTON	A.-Th.-M. JONCKX	Julius OBRIE	H. SCHOENTJES / recteur 1914	Alphone-Rosa VAN ROY
	Charles DE VISSCHER					
Université de Louvain	Joseph VAN BIERVLIET	Jean CORBIAU	Édouard DESCAMPS	Maurice DEFOURNY	Léon DUPRIEZ	Jules VAN DEN HEUVEL
	Léon MABILLE	Alfred NERINCX	Prosper POULLET	Olivier DE SPOELBERGH	Henri STAEDLER	ALFRED SCHICKS

	Charles TERLINDEN	Emiel VLIEBERGH	Edmond CARTON DE WIART	
	Etudiant : Hervé DE GRUBEN		Etudiant doctorat : Arthur MULIER :	

Armée de ces connaissances, elle a ensuite pu entamer les recherches iconographiques proprement dites. L'objectif étant de nourrir les galeries de l'exposition, le principe était de faire un repérage très large de tout document portant sur les universités, les facultés, les professeurs et les étudiants concernés, afin de tenter de mettre à jour les plus pertinents pour le propos à transmettre.

Les documents recherchés incluent la production scientifique des différents professeurs, quelle que soit leur typologie et quel que soit la langue ou le pays de publication ; les reproductions de discours (professeurs, doyens, autorités administratives ou politiques) ; les récits d'événements particuliers (ici par exemple l'incendie de Louvain, la fermeture des universités, la réouverture de l'université de Gand, mais aussi les sessions de jury central, les tournées de certains professeurs en Angleterre ou aux Etats-Unis, etc.) ; les mentions dans la presse des étudiants en droit (étudiants restés sur place, étudiants en exil, étudiants au front, étudiants prisonniers ou internés, question de la poursuite des études et des examens, question du retour à la vie civile, etc.) ; les textes législatifs et règlementaires en lien avec les acteurs concernés (notamment organisation des universités, organisation des études, pendant et à la sortie de la guerre), etc.

La typologie des documents recherchés inclut ainsi, de manière non-exhaustive : les monographies imprimées, les articles de revues scientifiques, les articles de journaux, les archives, les photographies, les cartes postales, les dessins, les actualités filmées…

Pour rappel, avec l'embauche effectuée côté belge, le principe était que la personne recrutée à la bibliothèque Cujas ne s'occupait pas de rechercher la documentation présente en Belgique.

Ci-dessous, une liste non-exhaustive des bibliothèques numériques, bases de données, catalogues de bibliothèque consultés côté bibliothèque Cujas pour le volet belge :

- Pour la production scientifique des professeurs : catalogues de la bibliothèque Cujas, de la BnF, de la BIS, Gallica, JSTOR (recherches par noms d'auteur)
- Pour les reproductions de discours ou récits d'événements : Gallica, Retronews, BelgicaPress, Nutrisco, Library of Congress (recherches par noms d'université, de professeur, par mots-clés cf. « incendie + Louvain », « Versailles + noms des professeurs » ou « paix + noms des professeurs »…)
- Pour les mentions sur les étudiants belges : Gallica, Retronews, BelgicaPress, Nutrisco, l'Argonaute (recherches par mots-clés cf. « étudiants +faculté +droit », « Etudiants internés », « étudiants en droit »…)
- Pour les textes législatifs et règlementaires : Gallica, Retronews, BelgicaPress, la Pasinomie (non numérisée, présente à la bibliothèque Cujas)
- Pour les archives et l'iconographie classique (photographies, dessins…) : Bibliothèque diplomatique numérique, Gallica, l'Argonaute, Calames, Archives nationales, Archives et bibliothèque du service Historique de la Défense, Fonds SDN de la bibliothèque Cujas (recherches par noms de professeur, d'université, par mots-clés)
- Pour les actualités filmées : Archives Pathé

Sélection des documents et relecture des articles

Comme pour toute faculté ajoutée, chaque article soumis a été relu par les trois co-commissaires de l'exposition et a fait l'objet d'aller-retour successifs entre commissaires et auteurs.

La contractuelle a proposé dans son fichier de travail une liste d'environ 250 documents qui lui semblaient pouvoir intégrer l'une ou l'autre des galeries. Les contributeurs belges ont quant à eux fourni 38 documents pouvant également nourrir les galeries. A partir de cette ensemble, une liste de documents envisagés, avec leur description et l'emplacement prévu pour chacun dans les différentes galeries a été établie par la bibliothèque Cujas et transmise aux co-commissaires pour remarques et validation. Exceptionnellement, Jérôme de Brouwer, coordinateur du volet belge et qui a fait montre d'une implication particulière, a aussi été contacté pour donner ses remarques et sa validation sur cette liste.

Mise en ligne

Comme pour chaque nouvel enrichissement, les images sélectionnées ont fait l'objet d'un traitement : colorimétrie, recadrage, redressement, etc., autant que nécessaire ; elles ont ensuite été chargées dans la bibliothèque de médias dans le back-office du site. Elles ont reçu a minima un titre et une mention de source, avec le lien pour les documents numérisés. Dans l'idéal, elles ont également fait l'objet d'une légende. Enfin, à la date fixée, elles ont été intégrées aux sous-galeries retenues.

Ce sont 75 documents en lien avec les différentes facultés de droit de Belgique qui ont ainsi été ajoutés à l'exposition, enrichissant l'ensemble des neuf galeries.

Là encore, comme pour chaque nouvel enrichissement, une fois les articles validés, ils font systématiquement l'objet d'une relecture ortho-typographique, puis ils sont intégrés en mode privé dans WordPress et mis en page ; des liens internes sont ajoutés pour créer des rebonds entre articles de l'exposition quand pertinents ; pour chaque article, une image est choisie pour le représenter en ligne ; la date et l'horaire de publication, sur lesquels repose le fil d'Ariane, sont modifiés pour que chaque texte se retrouve au bon endroit. A la date fixée, les articles sont passés en statut public.

Cinq contributions concernant les facultés de droit belges ont été publiées le 11 novembre 2022 :

- Le paysage universitaire belge avant la première guerre mondiale
- Un espace de survivance de la formation des juristes à Bruxelles : l'Université nouvelle
- Dans une Belgique sans universités, la création de l'« Université von Bissing »
- Le droit des étudiants soldats belges
- La faculté de droit de Louvain : les professeurs en guerre

La première contribution a été rédigée par Maxime Josserand, doctorant, Centre d'histoire du droit et d'anthropologie juridique (Université libre de Bruxelles) ; la deuxième et la quatrième par Jérôme de Brouwer, professeur, Centre d'histoire du droit et d'anthropologie juridique (Université libre de Bruxelles), la troisième par Sebastiaan Vandenbogaerde, professeur d'histoire du droit public (Université d'Anvers / Université de Gand) ; la dernière par Fred Stevens, professeur d'histoire du droit (Université catholique de Louvain/Katholieke Universiteit Leuven).

La publication du volet belge a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux.

Travail préparatoire pour réalisation de la partie dijonnaise

Prises de contact / organisation

Dès l'origine de l'exposition *Des facultés sur le front du droit*, le choix du support numérique était aussi lié à la volonté que cette exposition soit en constante expansion. Outre un volet international, désormais en cours de constitution via le projet CollEx, il s'agissait, dans l'idéal, d'arriver à couvrir petit à petit l'ensemble des facultés française actives en 1914.

Dans cette optique, les trois co-commissaires n'ont cessé, depuis la première mise en ligne en 2018, d'effectuer un travail de communication et d'argumentation auprès des chercheurs et des bibliothécaires des facultés concernées. Cet effort s'est traduit par l'ajout des volets lyonnais en 2019 et bordelais en 2020, et par l'intégration du volet lillois dans le présent projet CollEx, avec une mise en ligne effectuée en 2021.

Ne souhaitant pas que l'expansion s'arrête précisément avec ce projet CollEx, les échanges se sont poursuivies durant sa période de réalisation, en direction d'autres facultés.

C'est ainsi qu'après des contacts pris au printemps 2022, des retours positifs ont été émis, du côté bibliothèque comme du côté chercheurs, à l'Université de Bourgogne, autour de l'ajout d'un volet dijonnais à l'exposition.

Dans la foulée, une réunion s'est tenue en juin 2022 à Dijon, réunissant l'ensemble des parties, pour exposer plus concrètement les attendus d'une participation à l'exposition. Les différents acteurs dijonnais – pôle documentation et faculté de droit de l'Université de Bourgogne – ont alors confirmé leur volonté d'avancer dans le projet, avec comme objectif une mise en ligne pour le 11 novembre 2023.

L'équipe projet a alors pris l'initiative de demander à CollEx si la subvention prévue pour l'embauche à Lille, et qui n'avait pu se faire, pouvait être utilisée pour une embauche à Dijon, permettant le travail de recherches préliminaires et ajoutant officiellement un nouveau partenariat au projet.

Cette demande a reçu l'aval de la présidente du conseil scientifique de CollEx.

Malheureusement, les contraintes du calendrier et des difficultés de recrutement n'ont pas permis d'effectuer cette embauche. Le partenariat a tout de même été maintenu, et une toute petite partie de la subvention a été utilisée pour financer l'envoi en mission à Dijon d'une contractuelle en poste à Cujas pour faire les premières recherches documentaires.

Travail de recherche documentaire

Sans embauche particulière pour Dijon, les ressources humaines du projet, située à la bibliothèque Cujas, ont été évidemment orientées en priorité vers la mise en ligne du volet belge.

Une base documentaire relativement conséquente a toutefois pu être rassemblée, avec deux axes de travail, comportant à chaque fois un repérage et des prises de vue : d'une part aux Archives nationales, et d'autre part lors d'une mission à Dijon.

La contractuelle embauchée par la bibliothèque Cujas sur le contrat CollEx s'est rendue aux Archives nationales sur deux journées, début juillet 2022, accompagnée par l'opératrice de numérisation de la bibliothèque.

En prévision des ajouts espérés, la bibliothèque Cujas a fait une copie en 2019 des pièces du dossier des Archives nationales comportant les documents généraux (personnel et budget) sur les bibliothèques universitaires à cette période. Cette base permet d'optimiser les recherches sur le personnel et le fonctionnement de la bibliothèque universitaire concernée, ici Dijon.

Par ailleurs, en prévision des articles potentiels pour le volet dijonnais, les dossiers de certains professeurs ont aussi fait l'objet de reproductions, soit parce qu'ils avaient été mentionnés par les chercheurs dijonnais comme sujets de potentiels articles, soit parce qu'ils présentaient des parcours particuliers durant la guerre.

Six dossiers de professeur ont ainsi été mis à disposition des partenaires à Dijon, de même que trois dossiers correspondant aux agents de la bibliothèque, et les dossiers de personnel et du budget pour la bibliothèque. En tout, cette documentation comprend 1791 prises de vue.

La contractuelle a d'autre part effectué une mission à Dijon au début décembre 2022 afin de faire un repérage de la documentation existante dans les différentes institutions de la ville. Le document de travail correspondant permet de se faire une idée assez précise et complète des ressources présentes aux archives municipales, aux archives départementales, à la bibliothèque universitaire ainsi qu'à la bibliothèque municipale. Le fichier de travail s'accompagne de prises de vue par échantillonnage, au nombre de 201.

Enfin, le Pôle documentation de l'Université de Bourgogne a mené en parallèle des recherches dans ses collections.

Cet ensemble documentaire devrait pouvoir soutenir la rédaction des articles et l'enrichissement des galeries pour le volet dijonnais de l'exposition.

Ajout de la géolocalisation

Dès le projet originel mis en ligne en 2018, l'idée d'un enrichissement du site par des fonctionnalités de navigation ciblées était présente.

La fonctionnalité qui paraissait la plus intéressante était celle de la géolocalisation des articles. En effet, d'une pertinence relative lorsque l'exposition ne portait que sur Paris et Toulouse, elle prenait une grande valeur après l'ajout de Lyon et Bordeaux, et encore plus avec les ajouts prévus de Lille et des facultés belges. Elle a ainsi été intégrée comme un des livrables dans le dossier présenté et retenu par CollEx.

Pour la mettre en œuvre, le choix a été fait d'utiliser une extension, solution permise par le fait que le site ait été construit sous Wordpress.

Un nombre conséquent d'extensions de géolocalisation existent. Plusieurs critères ont concouru au choix final : en préalable la gratuité, la notation, le fait d'être installé sur un nombre important de sites, la fréquence et le caractère récent des maintenances et mises à jour ; puis une dizaine d'extensions qui répondaient à ces conditions ont été testées sur un site copie, mis en place par le service informatique de la bibliothèque Cujas pour pouvoir effectuer ces tests.

L'extension finalement choisie est Interactive Geo Maps. C'est un outil sans fioritures mais qui répondait aux critères nécessaires dans sa version gratuite : une carte insérable facilement sur la page voulue du site, indépendante de Google Maps, à la taille désirée, avec possibilité de zoom ; des

localisations par ville ou par région facilement paramétrables, s'appuyant sur les étiquettes définies pour chaque article, cliquables avec une cible également facilement paramétrable.

La difficulté la plus importante rencontrée dans la mise en place de cette fonctionnalité a été la mise à jour technique nécessitée par l'installation de l'extension. Grâce à la mobilisation de l'équipe informatique de la bibliothèque Cujas, le site tel qu'il existait n'a pas souffert de cette évolution, mais il a été plus compliqué de faire fonctionner l'extension ajoutée. Si les difficultés ont fini par être résolues, elles ne l'ont été que tardivement le 10 novembre.

A côté des démarches purement informatiques, il a fallu, pour permettre la localisation des articles, et après l'installation de l'extension, configurer la carte en l'alimentant des villes et des régions voulues, l'insérer en page d'accueil, ajouter les étiquettes adéquates dans chacun des 45 articles. Une question de fond s'est posée sur la pertinence de localiser par pays et/ou par ville. Dans l'optique d'une ouverture à l'international, il a été décidé d'indiquer systématiquement les deux, pour qu'un visiteur puisse tout autant naviguer en cherchant une faculté précise que toutes les facultés d'un pays.

Ainsi, outre la mise en ligne de la partie lilloise, l'ajout de cette fonctionnalité a été une des réalisations mise à disposition du public le 11 novembre 2021.

Traduction

Recrutements

Dans le projet CollEx, la méthode envisagée pour la traduction était celle de l'utilisation d'un outil professionnel de traduction automatique avec apprentissage, complétée par une relecture. L'objectif était de permettre de réduire le recours à la relecture pour les traductions des futurs enrichissements du site : même si elle resterait toujours nécessaire, l'idée était de limiter le poids financier et humain pour la suite à un niveau absorbable par les différents partenaires.

Cette intention s'est heurtée en partie au fonctionnement traditionnel des traducteurs, qui ont l'habitude de travailler sur prestation avec des devis établis en fonction du nombre de mots et du type de texte à traduire.

En ont résulté des difficultés pour recruter, tant pour l'allemand que pour l'anglais : la traduction pour l'allemand n'a pu commencer qu'à la mi-juin 2022, et celle pour l'anglais qu'à la fin octobre 2022.

Outil MateCat

Etaient à traduire un ensemble de 50 articles ainsi que différents éléments liminaires : présentation générale, titres, textes introductifs des galeries et des grandes parties, à propos, etc. Comme prévu initialement, ces traductions ont été effectuées avec l'assistance de l'outil de traduction automatique Matecat, logiciel de traduction qui intègre une fonction de pré-traduction par algorithme.

La première étape afin de commencer la traduction a consisté en la préparation des textes à traduire sous un format exploitable par ce logiciel (.docx) depuis le site de l'exposition en ligne. Une phase de tests a ensuite été nécessaire pour établir avec quels réglages le logiciel fournissait les meilleurs résultats sur les textes en question. En effet, l'outil Matecat permet de sélectionner parmi différents domaines (general ; aerospace/defence ; european governmental politics ; social science, etc.) qui correspondent supposément à des mémoires spécialisées différentes, permettant d'obtenir les

résultats les plus adéquats pour chaque projet. Des tests ont été effectués en sélectionnant les domaines suivants : General ; History/Archeology ; Literary Translations ; Social Science. La comparaison des résultats sur un même texte n'a pas permis de constater de différences dans la pré-traduction fournie par l'outil Matecat. Le réglage « General » a donc été utilisé pour l'ensemble des articles. Par ces tests, comme par la suite dans l'usage quotidien dudit programme, il s'est avéré que si les résultats fournis étaient souvent acceptables, un travail de remaniement important était très souvent nécessaire pour rendre idiomatiques des phrases très éloignées des usages en allemand comme en anglais, pour assurer la cohésion d'ensemble du texte, pour corriger des contresens et des inexactitudes lexicales et typographiques.

Pour ces différentes raisons, il est difficile d'évaluer l'avantage réel qui a pu être apporté par ce mode de travail. La traduction automatique peut fournir des résultats probants sur des phrases dénuées d'ambiguïté et de complexité lexicale ou syntaxique, mais elle se révèle souvent être un frein, tant ses propositions peuvent souvent faire écran à la compréhension du texte original.

Par ailleurs, l'outil Matecat est privé de quelques fonctionnalités essentielles, restreignant ainsi la latitude du traducteur vis-à-vis du texte. C'est le cas lorsque le traducteur estime que deux phrases du texte source sont plus adéquatement rendues en une phrase dans le texte cible. Dans un logiciel de traduction (avec pré-traduction ou non), le texte est divisé en « segments » qui correspondent le plus souvent à une phrase du texte source et se présentent sous forme de cellules analogues à celles d'un tableur. Là où la plupart des logiciels professionnels permettent la possibilité de fusionner deux cellules lorsque le traducteur estime que deux phrases source n'appellent qu'une phrase cible, cette opération n'est pas possible dans Matecat, ce qui peut amener à des opérations de contournement purement empiriques. Un autre sujet concerne les balises de formatage. Lorsque ces balises, présentes dans un segment source ne sont pas reprises dans le segment cible, l'outil affiche automatiquement un message d'erreur, ce qui aboutit à la présentation de la phrase source dans la traduction lors de son exportation. Or, il peut y avoir de très bonnes raisons de ne pas reprendre ce formatage (en allemand, XIXe siècle correspond à 19. Jahrhundert : pas de ^{e} en exposant ; ou certaines expressions latines usitées en français et placées en italiques qui se traduisent par des termes allemands et qu'il n'y a donc pas lieu de mettre en italique). Enfin, il arrive que l'outil considère (rarement, et pour des raisons qui n'ont pas été identifiées) qu'un segment pré-traduit soit correct sans intervention du traducteur, et interdise donc d'y apporter des modifications, lorsque les traducteurs travaillant sur le projet estimaient ces propositions comme inadéquates voire manifestement erronées (dans ces cas de figure, ces éléments ont été modifiés à la relecture).

Allemand

Outre ces considérations techniques, le travail de traduction s'est effectué de manière tout à fait analogue à une traduction sans appui sur un algorithme : vérifications et recherches lexicales et phraséologiques, recherches sur le fond, rédaction.

Comme c'est l'usage en traduction, suite à une phase de traduction sur la base des pré-traductions du logiciel, chaque texte a été relu individuellement pour apporter des modifications stylistiques et éventuellement corriger ce qui aurait pu échapper au premier passage.

Le contractuel embauché dans le cadre du projet pour la traduction français-allemand a avancé par étapes d'une dizaine de textes, au terme desquelles un point était réalisé avec la responsable du projet côté Cujas, pour superviser l'avancement du travail et déterminer les prochains textes prioritaires en

fonction de certaines échéances (notamment la mise en ligne d'une partie des textes à l'occasion du 11 novembre 2022).

Ponctuellement, il a fait appel à celles et ceux des collègues plus compétents en droit et en histoire du droit lorsqu'il a pu être confronté à des difficultés de compréhension dans les articles à traduire. Cette aide a été très précieuse.

Le contrat, initialement prévu pour trois mois, s'est finalement étendu sur une période d'environ six mois, et sur un ensemble de 50 articles publiés sur l'exposition en ligne, 40 articles ont été traduits, auxquels s'ajoute la traduction des divers éléments liminaires évoqués plus haut.

Anglais

Le projet de traduction en anglais a commencé après la traduction allemande ; ainsi, sur de nombreux points, la contractuelle engagée pour l'occasion s'est appuyée non seulement sur la traduction automatique, mais aussi sur les choix faits pour l'allemand, par souci d'homogénéité. Le fonctionnement de la mission s'est déroulé comme pour l'allemand, sous la direction continue de la responsable du projet à la bibliothèque Cujas.

Le contrat, initialement prévu pour neuf semaines, a été étendu jusqu'à la fin du mois de janvier 2023 (fin du projet CollEx) et de nouveau, sur les fonds de la bibliothèque, jusqu'à la fin du mois de mars 2023, pour un total de cinq mois. En comparaison avec la langue allemande, le logiciel de traduction automatique semble mieux maîtriser l'anglais, ce qui permet d'avancer plus vite et, espérons-le, de couvrir plus d'articles en moins de temps. Cela dit, MateCat présente cependant des difficultés. D'une part, un certain malaise avec le formatage du texte le pousse à commettre diverses erreurs de sens qui doivent être corrigées manuellement. D'autre part, l'intelligence artificielle a beaucoup de difficultés avec les effets de style employés par les différents auteurs.

Par ailleurs, pour l'anglais comme pour l'allemand, des échanges ont eu ponctuellement lieu entre traducteurs et responsable du projet, sur certains mots ou expressions, ou des éléments particuliers, pour être sûr de refléter dans la traduction l'intention originelle des auteurs. Un exemple de problème qu'il a fallu régler a été la présence dans le corps de certains articles d'un nombre important de citations de textes publiés en français. La vaste majorité d'entre eux n'ayant jamais été traduits dans d'autres langues, il a fallu se demander s'il valait mieux préserver la référence en français, ou la facilité de lecture d'un lectorat non-francophone en traduisant ces titres, quitte à perdre le texte source. Il a finalement été choisi d'inclure à la fois les extraits en français puis leur traduction, ce qui rallonge considérablement le texte mais présente le bénéfice de faciliter sa compréhension tout en respectant les références.

Le projet de traduction en anglais étant toujours en cours, l'on peut s'attendre à voir un nombre d'articles traduits au moins égal à la version allemande pour les premières mises en ligne prévues au printemps 2023.

Transformation de l'exposition en site multilingue

Choix technique

En parallèle de la traduction des différents éléments du site, la réflexion a évidemment porté sur l'intégration de cette traduction dans le site existant. Lors de la création de l'exposition en 2018,

l'éventualité du passage à une version multilingue était déjà envisagée. Ainsi, le thème WordPress choisi avait été sélectionné également dans cette optique. Le thème Oria est en effet censé être « translation-ready ». Cependant, cette option impliquait d'intervenir dans la structure du site : la charge de la réalisation reposait sur le service informatique et la moindre modification nécessitait leur intervention, compliquant la tâche de l'équipe projet. Pour la réalisation effective, il a donc été décidé de rechercher une extension pouvant répondre aux besoins.

Comme pour la géolocalisation des articles, un nombre conséquent d'extensions pour la création d'un site multilingue existent. Les mêmes critères ont concouru au choix final : en préalable la gratuité, la notation, le fait d'être installé sur un nombre important de sites, la fréquence et le caractère récent des maintenances et mises à jour.

Après une série de tests sur le site test, pour vérifier la pertinence, mais aussi la facilité d'utilisation de l'outil, ainsi que sa capacité à gérer le multilingue, le choix s'est finalement porté sur l'extension Polylang.

Réalisation

Après avoir défini le français comme langue par défaut, et l'allemand comme autre langue du site, les traductions proprement dites ont été intégrées petit à petit.

En effet, pour chaque élément de texte, à différents endroits selon les éléments en question, Polylang permet de lier une traduction.

Les traductions des catégories et étiquettes ont été définies en premier, permettant de les récupérer automatiquement dans les traductions des articles.

Pour les articles et les pages, le souci a été de préserver, en insérant les traductions, la mise en page originelle, notamment pour la page d'accueil du site. Les widgets ont fait l'objet de la même attention.

La carte a été clonée pour conserver toute la configuration, puis les modifications nécessaires ont été apportées.

Le menu principal a été répliqué en allemand au fur et à mesure de la création des articles traduits.

Dans chaque article traduit, les liens internes pointant vers d'autres articles ont dû être remplacés un à un par les liens vers les articles correspondant en allemand.

Enfin, les articles et pages ont été créés en mode brouillon, pour ne pas apparaître avant le 11 novembre, et ont été publiés la veille, avec une reprise des dates et horaires de publication, pour correspondre au fil d'Ariane établi.

Au terme de ce travail, la version bilingue français-allemand du site a été ouverte au public le 11 novembre 2022, avec 80% des articles traduits.

Si l'installation de l'extension permet une navigation fluide d'une langue à l'autre et a grandement facilité la mise en place du site multilingue, le travail pour y parvenir, en partant d'un site déjà existant, a été très important.

En dehors même de la traduction, l'insertion d'un article traduit, pour conserver la mise en page et recréer les bons liens url, demande environ une demi-heure. Multipliée par 40, cette insertion a donc représenté 20h de travail, uniquement pour les articles pour l'allemand, sans compter le temps d'insertion de tous les autres éléments.

Les mêmes opérations sont prévues pour l'intégration de la traduction anglaise, pour le printemps 2023.

Rédaction des légendes

Un des objectifs du site *Des facultés sur le front du droit* est d'offrir, parallèlement aux articles, des galeries d'exposition que le visiteur peut parcourir et qui doivent lui permettre de saisir les tenants et les aboutissants des différents sujets abordés dans les articles, d'une manière complémentaire. Certaines sous-galeries permettent même d'aborder des questions non traitées dans les articles, comme par exemple la question des dommages de guerre et l'implication des professeurs d'un certain nombre de facultés, en France comme en Belgique, dans sa résolution.

Pour que ce parcours puisse avoir le sens attendu, il faut non seulement sélectionner soigneusement les documents exposés, mais les accompagner des légendes explicitant le propos. Or, cette dernière étape est celle qui a le plus été sacrifiée depuis la mise en ligne de l'exposition et il était important de corriger ce manque.

Un premier effort a été fourni en interne par la bibliothèque Cujas, grâce à la présence d'un contractuel et à une réorientation des forces pendant le premier confinement. Le printemps 2020 a ainsi vu la complétion des légendes pour les deux premières galeries – *Des institutions et leur histoire* et *Des institutions face à l'Histoire* – et pour les deux tiers de la troisième galerie – *Parcours d'étudiants*. Ce travail s'est arrêté suite au départ du contractuel.

Lors de la mise en ligne du volet lillois, une attention particulière a été portée sur ce point, et quasiment tous les documents ajoutés ont été pourvus d'une légende.

Restait cependant près des deux tiers des documents sans explications. Aussi, il a été décidé de confier également à la contractuelle, embauchée dans le cadre du projet CollEx pour les recherches documentaires pour le volet belge, la rédaction de ces légendes, en coordination avec la co-commissaire de l'exposition, responsable du projet côté bibliothèque Cujas. Au total, environ 145 textes explicatifs ont ainsi été rédigés. Ils sont progressivement mis en ligne, après relecture.

Ressources humaines

Cinq embauches étaient prévues dans le projet initial.

Celle qui devait se faire par la bibliothèque Cujas pour aider aux recherches documentaires a eu lieu et a donné les résultats escomptés.

Celle qui devait se faire par le CHDAJ pour des recherches documentaires côté belge a également eu lieu et donné des résultats extrêmement intéressants.

Elles ont toutes les deux pris place plus tardivement que prévu dans le calendrier originel, et se sont effectuées en 2022.

En revanche, celle qui devait être faite au niveau lillois a pâti des circonstances particulières de l'année 2020 et du début 2021 et n'a pu se concrétiser. Cette situation a contribué à augmenter la charge de travail de la bibliothèque Cujas.

Enfin, les recrutements de traducteurs ont été bien plus compliqués qu'envisagé, et surtout leur durée a été sous-estimée. A une moyenne d'environ deux jours par article, il faut compter autour de six mois

pour la traduction de l'ensemble du site, pour chaque langue, et non les trois mois estimés. L'absence d'embauche à Lille a permis de prolonger le contrat pour l'allemand et de quasiment finir la traduction. La bibliothèque Cujas a néanmoins dû prendre en charge l'achèvement de la traduction anglaise sur son budget propre. Ce coût n'est pas négligeable et interroge quant aux moyens à trouver pour finaliser la version multilingue de l'exposition (derniers articles pour l'allemand, légendes des documents des galeries pour l'allemand et l'anglais).

Conclusions

Retour sur le projet par Jérôme de Brouwer, coordinateur pour le volet belge

« Mon centre de recherche, le Centre d'histoire du droit et d'anthropologie juridique (Université libre de Bruxelles, Belgique) a été approché en 2019 par les initiateurs du projet (Anne-Sophie Chambost, Florent Garnier et Alexandra Gottely) aux fins d'ouvrir le projet vers d'autres institutions universitaires que les institutions initialement représentées, et dans un autre espace que l'espace français.

Nous nous sommes réjouis de cette invitation à intégrer un projet dont nous ne pouvons que reconnaître l'intérêt scientifique ainsi que l'originalité formelle. La situation de l'enseignement universitaire en période de guerre, en particulier de l'enseignement du droit, n'a pas fait l'objet de travaux scientifiques. Celle-ci présente pourtant un intérêt particulier, dans la mesure où la quasi-totalité du territoire belge est sous occupation militaire allemande et où la question de l'enseignement supérieur, en particulier de l'enseignement du droit, peut constituer un enjeu important. Par ailleurs, sur le plan formel, la constitution d'une « exposition virtuelle » inscrit la science historique dans une approche dynamique qui m'apparaît tout à fait intéressante. Outre l'approche de vulgarisation que celle-ci permet, par la combinaison de contributions assez courtes, par la mise en avant de sources documentaires et iconographique, celle-ci concrétise, de manière très vivante, par la mobilisation des outils de l'informatique, ce que les historiens connaissent sous le nom de « variations d'échelle » (Jacques Revel) ; elle permet d'associer une pluralité de dimension et d'angles dans l'approche de l'objet. En ce sens, cette expérience, est vivifiante sur le plan méthodologique.

L'engagement d'un chercheur sous contrat, par le moyen du financement CollEx, a permis une exploration très importante des voies de recherches en ce qui concerne l'espace belge. La faiblesse des effectifs en histoire du droit en Belgique ne permet pas, à ce jour, d'entreprendre dans un délai court des recherches importantes sur des champs de recherche nouveaux. Ce financement a donc permis d'entreprendre des recherches exploratoires qui n'auraient jamais pu être entreprises à court terme. Le chercheur contractuel engagé, M. Brice Prince, a réalisé un « cadastre » des ressources qui pourront être exploitées dans les mois et années à venir aux fins de compléter le projet. Il a permis de dégager de très belles potentialités de recherches.

Nous nous réjouissons d'avoir été invité à rejoindre ce projet. L'histoire de l'enseignement du droit en Belgique constitue un champ nouveau. Une première thèse est en voie d'achèvement. Les recherches et les réalisations menées dans le cadre de l'exposition « Les Facultés sur le front du droit » prolongent et complètent ce champ nouveau. Nous espérons pouvoir inscrire d'autres contributions dans le cadre du projet. »

Retour sur le projet par les co-commissaires Anne-Sophie Chambost et Florent Garnier

Le projet d'exposition en ligne est d'abord le fruit d'une initiative lancée par le professeur d'histoire du droit Florent Garnier. Au sein du Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques (E.A. 789), il souhaitait contribuer à la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre par une étude sur l'implication de la faculté de droit de Toulouse dans cet épisode de l'histoire française et mondiale. En marge de dispositifs spécifiquement toulousains liés aux cérémonies du Centenaire (exposition à la bibliothèque universitaire de l'Arsenal, cycle de conférence et deux publications)[1] l'idée a d'emblée été de réaliser une exposition en ligne qui s'inscrirait, elle, dans la durée, pour faire connaître la place des juristes (les hommes, leurs institutions et leurs idées) et le rôle du droit pendant ce conflit qui fut parfois assimilé à une « guerre du droit ». A cette fin, le professeur Garnier a sollicité Alexandra Gottely, conservateur des bibliothèques, responsable du service Partenariats et appui à la recherche de la bibliothèque Cujas, et Anne-Sophie Chambost, professeure d'histoire du droit (Université Jean Monnet - Saint-Etienne puis Sciences Po Lyon, CERCRID – UMR 5137). Le projet d'exposition virtuelle, pensé dès l'origine dans le dossier présenté à la **Mission du Centenaire**, a reçu le label « Centenaire 14-18 ».

D'abord intitulée *Des facultés sur le front du droit. Paris et Toulouse*, l'exposition associait la « Capitale du droit » (Paris) et une grande Faculté de province (Toulouse), pour montrer en quoi, chacune à leur manière mais aussi selon des ressorts similaires, ces facultés avaient participé à l'expression d'une « culture de guerre ». L'intuition étant validée selon laquelle ces lieux de savoir et leurs acteurs (professeurs, bibliothécaires, étudiants), avaient investi le « front du droit », les rythmes et les espaces restaient à préciser à plus grande échelle. A cette fin, l'exposition s'est donc élargie, d'abord à d'autres facultés françaises (Bordeaux, Lyon, Lille). Elle est désormais intitulée *Des facultés sur le front du droit. Les facultés de droit dans la Grande Guerre*. Les extensions de l'exposition à de nouvelles facultés, françaises et plus récemment belges, ont été rendues possible par le soutien de **CollEx Persée**. A mesure de l'évolution du projet, ce financement a en outre permis le recrutement de vacataires, la création d'une carte pour une géolocalisation des articles qui composent l'exposition, enfin une traduction de l'exposition (en allemand et en anglais) encore en cours.

Par son dispositif, l'exposition en ligne est le support de réalisation d'un corpus inédit sur les facultés de droit dans la Grande Guerre. A toutes ses étapes, la recherche est collaborative : la préparation des articles et des galeries qui composent l'exposition est le fruit d'une collaboration locale d'enseignants-chercheurs et de bibliothécaires. Le comité scientifique, composé d'Alexandra Gottely, Florent Garnier et Anne-Sophie Chambost, procède à la relecture systématique des contributions avant leur mise en ligne. Le service des fonds patrimoniaux de la bibliothèque Cujas aide aux recherches documentaires et iconographiques, et procède à la mise en ligne des contributions sur le site de l'exposition.

Symboliquement, chaque année c'est le 11 novembre à 11h qu'un nouveau prolongement est ouvert aux visiteurs en ligne. A ce jour, le nombre de visites est de 9474 (à près de 85% depuis la France, et presque 5% depuis les Etats-Unis, mais aussi depuis 74 autres pays).

Le développement de cette exposition virtuelle, rendu possible par le GIS CollEx-Persée, s'inscrit dans le cadre des recherches consacrées aux Humanités numériques, qui sont encore assez balbutiantes dans le champ des études juridiques. L'exposition virtuelle apparaît donc comme une des nouvelles formes de valorisation de la recherche en histoire du droit et des institutions. L'un de ses principaux

[1] https://cthdip.ut-capitole.fr/accueil/recherche/sur-le-front-du-droit-commemoration-de-la-premiere-guerre-mondiale

intérêts, outre sa dimension collaborative, a été de favoriser une recherche évolutive et de diversifier les supports d'analyse.

Pour **l'année 2023**, outre l'achèvement de la traduction anglaise du site, une série d'articles sur la faculté de droit de Dijon est en cours de réalisation. Les coordinateurs de l'exposition étant engagés dans différents chantiers liés à la numérisation des savoirs juridiques, une contribution est prévue à la journée d'étude *Humanités numériques et recherches juridiques* qui devrait être organisée par le CERCRID UMR-5137 à l'automne. Cette intervention pourrait être mise en ligne sur le site de l'exposition (texte ou vidéo), à fin d'information sur ce qui a déjà été réalisé et sur les suites attendues de l'exposition vers de nouvelles contributions, françaises et étrangères.

Quelques chiffres en résumé

5 facultés ajoutées,

10 articles supplémentaires,

une centaine de documents intégrés,

une géolocalisation des articles,

plus de 3 500 prises de vue,

plus de 185 500 mots traduits…